

Whitestone Group SA

Route de Genval 32 - B-1380 Lasne

BE 0467.731.030

www.whitestone.eu

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

PROCES-VERBAL

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l' « **Assemblée Générale** ») est ouverte à 16 heures sous la présidence du Président du Conseil d'administration, à savoir PhM Advisory srl, représentée par Philippe Masset, au siège social.

1. Composition du bureau

Le Président du Conseil d'administration désigne Sandrine Graas en qualité de secrétaire de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale désigne Maxc Speckaert et Ariane Poeteru en qualité de scrutateurs parmi les actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration constate que le bureau est ainsi valablement constitué, conformément à l'article 25 des statuts de la Société. Le commissaire de la Société, i.e. RSM SCRL membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, dont le siège est établi Chaussée de Waterloo, 1180 Uccle, RPM (Bruxelles) 0429.471.656, représenté par Madame Céline Arnaud, est également présent à l'Assemblée Générale.

2. Vérifications par le bureau

Le Président fait rapport sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement.

Convocations : les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, ont été établis dans les délais prévus par les statuts de la Société et les dispositions des articles 7:127 et suivants du Code des sociétés et associations. Le Président rappelle et constate que, les convocations ont été dûment publiées au Moniteur Belge du 26 avril 2023 et dans la Libre Belgique du 22 avril 2023 et que le texte de l'ordre du jour, des convocations, et les autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 7:129 et 7:132 du Code des sociétés et associations) ont été publiés sur le site internet de la Société et mis à disposition au siège de la Société à partir du 24 avril 2023. Les justificatifs des avis de convocation seront conservés avec le procès-verbal de la réunion.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées ou le cas échéant des e-mails, qu'une convocation a été envoyée par un e-mail, aux actionnaires nominatifs le 24 avril 2023. Les administrateurs et toute personne concernée reconnaissent avoir reçu le texte des avis de convocation et les autres documents prescrits par la loi préalablement à la présente réunion de l'Assemblée Générale. Les documents requis ont également été mis sur le site de la FSMA conformément à la réglementation en vigueur.

Vérifications des pouvoirs des participants : pour assister à l'Assemblée Générale de ce jour, il est confirmé qu'après vérification, les actionnaires repris dans la liste des présences ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis. Cette liste des présences reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination et le siège, de tous les actionnaires qui prennent part à l'Assemblée Générale en personne, ou par mandataire. L'original restera annexé au présent procès-verbal. Les procurations y relatives seront conservées dans les archives de la Société.

Vérifications du quorum de présences : le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés, ayant rempli les formalités légales et statutaires, représentent 1.595.600 actions sur un total de 2.230.685, soit 71,53%, et 1.595.600 de droits de vote sur un total de 2.230.751, soit 71,53%,

Conformément à l'article 33 des statuts de la Société, sauf les cas prévus par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix. Le bureau constate que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

3. Tiers présents à l'Assemblée Générale

Outre les membres du bureau précités, assistent également à l'Assemblée Générale les personnes suivantes (e.a.) :

- Agropellets SRL, représentée par Jean-François Gosse

ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS

Le Président expose à la présente Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

1. **Présentation du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice social 2022.**
2. **Présentation des Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice 2022.**
3. **Approbation des Comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social 2022 et décision d'affectation du résultat.**

Proposition de décision :

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration dans son rapport de gestion, à savoir de reporter la perte de EUR 582.490 sur l'exercice suivant.

4. **Décharge aux administrateurs et au Commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social 2022.**

Proposition de décision :

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs et au Commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale dispense le bureau de la lecture complète des rapports prévus aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, ceux-ci ayant été mis à la disposition de chacun des actionnaires qui ont pu, de la sorte, en prendre connaissance avant la réunion.

Le Président invite les actionnaires qui participent à l'assemblée en personne par un mandataire, et qui le souhaitent, à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part. Le CEO et le cas échéant le commissaire ou d'autres administrateurs répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leurs rapports et des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société ou ses administrateurs.

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

1. Approbation des Comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social 2022 et décision d'affectation du résultat.

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration dans son rapport de gestion :

- réserve légale : EUR 0 ;
- autres réserves : EUR 0 ;
- rémunération du capital : EUR 0 ;
- résultat reporté : EUR – 582.490 (perte).

Pour	100	%
Contre	0	%
Abstention	0	%

2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social 2022.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Pour	100	%
Contre	0	%
Abstention	0	%

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Pour	100	%
Contre	0	%
Abstention	0	%

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président prie l'assemblée, qui accepte, de dispenser le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal, celui-ci reflétant fidèlement la teneur des débats. Conformément à l'article 7:141 du Code des sociétés et associations, ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale et lève la séance à 17 heures.

Lasne, le 8 mai 2023.



Le Secrétaire



Le Président



Les Scrutateurs

